

## SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 27 février 2026

### DELIBERATION N°2026-08

#### COTISATIONS 2026

- Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca)
- Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (Adullact)
- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (Fnccr)

Date de la convocation : 19 février 2026  
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires  
Nombre de délégués présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de votants : 12

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.1611-4, L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-6, L.5721-1 et suivants ;

**Vu** le Code des juridictions financières et notamment son article L.211-4 ;

**Vu** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, et plus précisément son article 6 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

**Vu** la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

**Vu** la délibération n° 2026-05 du 27 février 2026 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a inscrit les crédits correspondants ;

**Vu** l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 27 février 2026 ;

*Considérant que le Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » peut être amené à adhérer à différents organismes dans le cadre de ses compétences ;*

**LE COMITE SYNDICAL du Syndicat mixte ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

**ARTICLE UNIQUE**

**\* d'allouer, au titre de l'année 2026, les cotisations aux associations suivantes :**

**- Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) pour un montant annuel de 6 630 €.**

**- Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT) pour un montant de 250 € ;**

**- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour un montant de 5 360 €.**

**\* de verser ces sommes correspondantes aux montants des cotisations pour l'année 2026.**

**\* de prélever les crédits nécessaires, soit 12 240 €, au chapitre 011, article 6281 du budget principal du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique ».**

Le Président,



René BAURUEL

## Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 27 février 2026 Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O / N Pouvoir P	EMERGEMENT	Observations
Airvadais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	N	Excusé	
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N	Excusée	
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	O	<del>Excusé</del>	
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O	<del>Excusé</del>	
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N		
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	N	Excusé	
Haut Val de Sèvre	ANNONIER Dominique	T	N		
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	N	Excusé	
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T	N		
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N	Excusé	
Parthenay Gâtine	PERONNET Jany	T	O	<del>Excusé</del>	
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	P	<del>Excusé</del>	Donne pouvoir à Mme ROBIN
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	O	<del>Excusé</del>	Pouvoir de M. BARDET
Thouarsais	DESSEVRES Pierre Emmanuel	T	N		
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O	<del>Excusé</del>	
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	O	<del>Excusé</del>	
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		
Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N	Excusé	
CAN - Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O	<del>Excusé</del>	Départ 15h30
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O	<del>Excusé</del>	Pouvoir de M. BREMOND
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O	<del>Excusé</del>	Pouvoir de Mme VINATIER
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O	<del>Excusé</del>	
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N	Excusé	
Conseil départemental 79	DELGARDE Kim	T	N		
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	N		
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T	N		
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	P	<del>Excusé</del>	Donne pouvoir à M. BAURUEL
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T	N		
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T	N		
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	P	<del>Excusé</del>	Donne pouvoir à Mme Missieux

**Appréciation du Quorum :**

Nombre total de membres : 9

Quorum requis (moitié des membres présents) : 5 membres

Conseil départemental 79	Haut Val de Sèvre	Thouarsais
Airvadais et du val du Thouet	Mellois en Poitou	Val de Gâtine
Bocage Bressuirais	Parthenay Gâtine	CAN